CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/FE/LL/RL/2021-217

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;*
- *VU ensembles, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

Décide :

Article 1 : Madame Caroline JOLY, Directrice des Soins, est chargée des fonctions d'Adjointe au Coordonnateur de l'Institut Régional de Formation (I.R.F.) au sein du pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales. Elle exerce également les fonctions de Directrice des Ecoles d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat, d'Infirmiers de Bloc Opératoire, de Puéricultrices et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Madame Caroline JOLY est également chargée des fonctions d'Adjointe au Coordonnateur des Instituts de Formation du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay.

Article 2 : Madame Caroline JOLY a compétence générale en matière de gestion des sélections, des formations, des stages et des certifications relevant de l'Institut Régional de Formation, notamment la conclusion de conventions juridiques afférentes.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Caroline JOLY pour tout acte de gestion et d'organisation relevant des compétences qui lui sont attribuées, pour tout ordre de mission et dépenses afférentes, ainsi que pour la conclusion d'actes relatifs aux prestations de formations en cas d'absence du Directeur du Pôle ou de ses adjoints.

Article 4 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Caroline JOLY pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre des astreintes de direction du Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay et de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay, en cas d'absence du Directeur Délégué.
Le délégataire rend compte au délégant des actes réalisés dans le cadre du rapport de garde.

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :
Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims
45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

149186 - 02/2015

Article 5 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée aux Conseils de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay, au Conseil d'Administration de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 23 septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/RL/2021-217 le 04/10/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Caroline JOLY		CJ.	